

Arrêté n° 2795 PR du 10 décembre 2024 portant désignation des académiciens, membres de l'Académie pa'umotu « Kāruru Vānaga »

(NOR : MEE24516271AP-1)

Paru in extenso au journal officiel n°151 N du 18/12/2024 à la page 24289 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 18/12/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 1910 CM du 23 décembre 2008 portant création de l'Académie pa'umotu ;
Vu l'arrêté n° 256 PR du 10 février 2009 portant désignation des personnalités compétentes en matière de culture et langue pa'umotu chargées de proposer le nom des quatorze académiciens ;
Vu le procès-verbal de l'assemblée plénière de l'Académie pa'umotu « Kāruru Vānaga » du 3 octobre 2024,

Arrête :

Article 1er

Sont désignés comme académiciens, membres de l'Académie pa'umotu « Kāruru Vānaga », les personnes suivantes :

- Mme Christine ARAKINO épouse GANAHOA ;
- M. Fasan CHONG (dit Kape) ;
- Mme Joana LAI HING épouse HAUATA ;
- M. Teamoetere TEARIKI ;
- M. Georges, Tahiti-Arii ESTALL ;
- M. Maximilien, Vaea HAUATA ;
- Mme Catheline, Tevahine, Pekahi MAPU veuve MATAIHAU ;
- Mme Hiriata, Thérèse MILLAUD ;
- M. Benjamin RAGIVARU ;
- M. Herenui VANAA ;
- M. Viri TAIMANA ;
- M. James TUERA.

Art. 2

L'arrêté n° 3595 PR du 26 juillet 2010 portant désignation des académiciens, membres de l'Académie pa'umotu et l'arrêté n° 2546 PR du 6 novembre 2024 portant désignation des académiciens, membres de l'Académie pa'umotu, sont abrogés.

Art. 3

Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 2024.
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture,
Ronny TERIIPAIA